

## **Races domestiques en péril : 30 ans de sauvegarde - Bilan rétrospectif français**

Annick AUDIOT (1), Jacques BOUGLER(2), Coralie DANCHIN-BURGE (3), Anne LAUVIE (1)

1 – INRA - Unité SICOMOR - BP 27 - 31326 CASTANET-TOLOSAN cedex

2 – INA PG – 16 rue Claude Bernard – 75231 Paris cedex 05

3 – Institut de l'Élevage – Ressources Génétiques – 149 rue de Bercy – 75595 Paris cedex 12

### **Résumé**

Depuis le milieu des années 70, la France mène des actions de sauvegarde de races en péril en associant conservation in situ et ex situ afin de maintenir la diversité interne à chaque population. Près de 30 ans après la mise en œuvre des premiers programmes, le contexte institutionnel a considérablement évolué.

Les différents programmes ont mobilisé des moyens techniques et financiers inégaux et le bilan apparaît contrasté.

Au final, bon nombre de ressources ont été sauvegardées. Les actions pérennisées et efficaces du point de vue génétique ont été établies à une époque où il y avait peu d'intervenants et quand l'objectif de départ était clairement identifié. Ce fut le cas pour les bovins, les porcs et les équidés dans une certaine mesure. Les situations sont plus variables pour les autres espèces qui ont bénéficié de plus de liberté. L'animation réalisée sur le terrain, parfois à titre bénévole, a entraîné une sensibilisation des éleveurs à la nécessité d'une gestion raisonnée de leur cheptel. L'augmentation des effectifs qui caractérise la plupart de ces races ne saurait cependant cacher leur extrême fragilité.

De plus en plus d'éleveurs mettent en œuvre des projets de valorisation répondant aux préoccupations de gestion de l'environnement, de produits de qualité, de tourisme et de loisirs. Cet enjeu économique local oppose aujourd'hui le temps court des valorisateurs au temps long des conservateurs et peut donner lieu à des conflits déclarés entre intérêt collectif et intérêt privé.

L'accent est mis sur la nécessité d'engager une réflexion sur la place des pouvoirs publics dans la gestion des ressources génétiques animales, ainsi que sur les rôles respectifs du niveau national, des collectivités territoriales et des acteurs locaux impliqués.

### **Introduction**

La notion moderne de race à standard, née dans l'Angleterre du 18<sup>e</sup> siècle, est ancrée au cœur de la culture de l'éleveur sélectionneur et de l'organisation de la sélection animale encadrée en France par la loi sur l'élevage de 1966. Or, pour des raisons d'efficacité relative aux effectifs des populations, les méthodes d'amélioration génétique - sans cesse ajustées aux exigences des filières économiques de masse - ont largement profité aux grandes races (d'extension nationale ou internationale) placées dans des conditions d'élevage contrôlées qui leur permettaient d'exprimer au mieux leur potentiel de productivité. Cette dynamique a ainsi, en moins de 50 ans, hissé le cheptel français sur l'échiquier de l'élevage européen et mondial alors même qu'elle contribuait à creuser l'écart de production entre les quelques races qui ont tiré pleinement parti de la performance de ces schémas et celles réputées moins compétentes dans un tel contexte.

Pourtant, à la fin des années 70, une poignée d'agriculteurs « traditionnels » restés en marge du mouvement dominant de spécialisation et de standardisation, maintient encore à l'abri des regards quelques spécimens d'animaux appartenant à ces races devenues obsolètes aux yeux de l'environnement technico-économique. Ils sont pour la plupart cantonnés dans des régions où les conditions d'élevage avaient et gardent pour logique de base l'usage de ressources naturelles.

Cet effort trouve un écho dans les communautés scientifiques et politiques. Dans la mouvance des préoccupations sur la conservation des ressources génétiques de la planète qui émergent dans les années 60, la FAO se mobilise pour préserver la diversité génétique des animaux de ferme. Quelques

chercheurs suivent cette voie en collaboration avec la Société d'Ethnozootechnie qui joue alors un rôle majeur dans le développement d'un mouvement d'opinion en faveur des « races en péril » (quatre numéros d'Ethnozootechnie consacrés à ce thème, en 1975, 1978, 1983, et 1993). La disparition n'est plus considérée comme la conséquence inéluctable d'une dynamique d'évolution et on reconnaît à la race (à travers ses gènes et ses combinaisons génétiques supposées originales) la capacité potentielle de répondre aux besoins imprévisibles de l'agriculture du futur.

Ainsi, depuis 30 ans, des programmes de conservation des races les plus menacées ont progressivement été mis en place dans l'objectif de maintenir sur le long terme un potentiel de réversibilité (Maijala, 1970 ; Audiot, 1995, Ollivier, 1997). Mais, alors que les fonctions territoriales, sociales et environnementales aujourd'hui prêtées à l'agriculture dessinent de nouvelles opportunités pour ces races, ce futur espéré s'est soudain transformé en déficit immédiat (Audiot et Rosset, 2004).

Notre ambition n'est pas de dresser un bilan exhaustif des actions de sauvegarde. Mais, après une présentation du contexte institutionnel dans lequel elles se situent, nous retracerons les traits majeurs des programmes et de leurs résultats chez les ruminants, les porcins et les équidés. Enfin nous nous interrogerons sur la manière dont les nouveaux enjeux qui se font jour actuellement contribuent à renouveler la problématique de la conservation.

## **1 Un dispositif institutionnel aux multiples facettes**

C'est donc au milieu des années 70 que les premiers programmes nationaux de sauvegarde soutenus financièrement par le Ministère de l'Agriculture sont nés. Ces programmes s'appuient sur la participation des éleveurs et sont basés sur le principe d'une complémentarité de deux modes de conservation : conservation in situ pour permettre une reproduction dynamique des animaux dans leur milieu d'élevage et conservation ex situ pour assurer, lorsque les technologies le permettent<sup>1</sup>, la conservation sur le long terme via des opérations de congélation de semence de mâles et/ou d'embryons. Le choix des animaux qui participent à la gestion du cheptel sur pied est basé sur des critères de conformité aux standards rapportés par la bibliographie, il se réfère également à la diversité des origines et à l'information généalogique lorsqu'elle est connue. L'objectif est de maintenir une consanguinité minimale et de limiter la réduction concomitante de la variabilité génétique tout en favorisant la remontée des effectifs au-dessus d'un seuil critique (Rochambeau (de) et al., 1997).

L'intérêt de promouvoir les races locales et leur mode d'emploi dans des systèmes originaux combinant des activités productives avec d'autres usages du territoire constituait bien l'un des arguments forts qui ont prévalu à la mise en oeuvre des premiers programmes de conservation in situ. Toutefois, à la faveur de la nouvelle donne de l'agriculture, la problématique des ressources génétiques a vu peu à peu son champ de pertinence s'étendre pour s'ouvrir à de nouveaux objectifs et enjeux. Elle dépasse aujourd'hui le cadre des seuls spécialistes concernés initialement.

### **1.1 Les responsables nationaux des programmes de conservation**

La « Loi sur l'élevage » de 1966 fixe de manière précise le cadre technique et organisationnel dans lequel doivent se développer les actions d'amélioration génétique principalement orientées vers un objectif économique. Mais il n'y a pas de règle explicite fondant les principes organisateurs pour la fonction complémentaire et prospective de conservation. Ce cadre réglementaire ne régit par ailleurs que certaines espèces d'élevage. Au niveau du Ministère chargé de l'agriculture, c'est le bureau de la génétique animale qui, sous l'autorité de la Commission Nationale d'Amélioration Génétique<sup>2</sup> (CNAG), est chargé de mettre en place les actions concernant les ruminants et l'espèce porcine. Les équidés disposent de leur propre dispositif réglementaire sous l'égide de l'EPA les Haras Nationaux<sup>3</sup>, (cf figure 1). Ces deux instances dépendent de deux directions différentes, respectivement la DPEI

---

<sup>1</sup> La technique de congélation de semence est aujourd'hui opérationnelle pour la quasi totalité des espèces mais, pour des raisons d'ordre technique, pratique et de coût, l'insémination « en congelé » des races à très petits effectifs n'est généralement utilisée en routine que pour les bovins.

<sup>2</sup> La CNAG est une commission consultative paritaire placée auprès du Ministère de l'Agriculture pour le conseiller sur les actions relatives à l'amélioration du cheptel.

<sup>3</sup> L'EPA les Haras Nationaux est un Etablissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

(Direction des Politiques Economique et Internationale) et la DGFAR (Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales).

### **Figure 1 : Organigramme des intervenants nationaux intervenants dans la gestion des ressources génétiques**

Les maîtres d'œuvre des programmes de conservation varient donc suivant les espèces, mais ce sont en général les mêmes organismes que ceux chargés de l'appui technique pour les programmes de sélection : les Haras Nationaux pour les équidés, l'Institut Technique du Porc (ITP) pour les porcins, l'ITEB (qui est devenu l'Institut de l'Elevage dans les années 90) pour les bovins. L'Institut de l'Elevage a progressivement pris en charge l'animation nationale des races ovines et caprines à petits effectifs qui étaient initialement uniquement du ressort de structures locales, en général des associations de races.

Le Ministère de l'Agriculture apporte un financement spécifique<sup>4</sup> aux actions de gestion de ces races locales menacées. Ce soutien, qui a fortement évolué au fil du temps (cf. figure 2), est destiné à trois niveaux : les instituts techniques, les structures raciales et les éleveurs.

### **Figure 2: Evolution des financements du chapitre 44-50 puis 44-70 dévolus aux Ressources Génétiques (en Francs)**

- Les instituts techniques maîtres d'œuvre des programmes (ITEB - devenu Institut de l'Elevage - et ITP) bénéficient depuis les années 1970 d'un appui aux seules actions génétiques. Cette aide n'est cependant clairement identifiée et isolable que depuis le début des années 1990.

- Les structures raciales perçoivent quant à elles une aide au fonctionnement des programmes. Au départ, cette prise en charge n'était pas systématique mais fortement dépendante des porteurs de projets. En 1977, 14 programmes de conservation étaient ainsi financés à hauteur de 350 000 F (environ 53 300 €) pour l'ensemble ; en 1984 on était passé à une somme de 500 000 F (environ 76 200 €) ; cette enveloppe a ensuite été augmentée régulièrement, et ce de façon plus marquée en 2000, ceci au dépend d'autres actions génétiques. Ce mode de financement a alors été révisé en CNAG ovine et porcine, pour se limiter aux seules structures bénéficiant d'un minimum d'organisation. Pour les ovins et caprins, il varie ainsi depuis 2002 entre 800 et 2 000 € en moyenne par race. Les aides destinées aux bovins n'ont, pour l'heure, pas été réorganisées selon ce même principe. Enfin l'Association des Livres Généalogiques collectifs des Races Locales de porcs (LIGERAL) dispose d'une somme d'environ 7 500 € pour son propre fonctionnement, ainsi que d'une enveloppe pour chacune des 5 races reconnues.

- En dehors de ces aides destinées aux structures, le Ministère de l'Agriculture a également mis en place des mesures pour aider la protection des races menacées, via le DGFAR. L'aide prévue dans ce cadre visait à soutenir l'effort réalisé par les éleveurs qui participent, généralement de manière spontanée, au maintien in situ de la diversité génétique : une somme forfaitaire par UGB (Unité Gros Bovin) est ainsi directement attribuée aux éleveurs qui acceptent de se soumettre aux règles techniques minimales du programme de conservation. Il s'agit là de la transcription d'une mesure agri-environnementale (MAE) européenne (règlement n° 2078/92 du 30 juin 1992), le rôle de la France se bornant à définir la liste des races françaises menacées grâce à une coordination entre le bureau de la génétique animale et le DGFAR. Les conditions d'application de cette mesure ont varié dans le temps. Elle pouvait, au départ, être souscrite seule, puis dans le cadre des CTE (Contrat Territorial d'Exploitation), et enfin actuellement dans le cadre d'un CAD (Contrat d'Agriculture Durable). Pour être éligible, la race doit être « encadrée » soit par une association de race (de type livre généalogique), soit par un organisme assurant la gestion de la race ou mandaté<sup>5</sup> par le Ministère de l'Agriculture pour représenter ses éleveurs. En définitive, ce sont à nouveau les éleveurs relevant des structures les mieux organisées qui en ont été les bénéficiaires. Si cette logique peut déranger sur le fond, on comprend bien qu'il est difficile pour l'Etat de financer des structures qui ne bénéficient pas de moyens techniques et humains suffisants et qui, de ce fait, pourront difficilement justifier l'utilisation de fonds publics...

4 Chapitre 44-50 art.20 devenu 44-70 art. 50 puis 69-02 article 2.

5 Un certain nombre de populations animales locales ne sont toujours pas dotées de structures raciales. En l'absence d'interlocuteur local capable d'identifier les éleveurs et les animaux éligibles, l'Etat a délégué cette compétence aux Conservatoires régionaux.

## 1.2 Les essais de coordination nationale

La création, en 1983, du Bureau des Ressources Génétiques (BRG) consacrait le mouvement d'institutionnalisation de la conservation et intronisait la notion de ressource génétique en faisant référence au patrimoine collectif et à la responsabilité nationale pour assurer sa transmission de génération en génération. Il s'agissait là d'un véritable pari qui anticipait l'évolution des préoccupations internationales concernant l'utilisation durable des ressources biologiques, écologiques et culturelles, cette évolution étant marquée :

- au niveau européen, par la mise en place d'une politique de soutien aux facteurs de production utilisateurs d'espace (terre, cheptel) et aux services rendus à la société avec, dans ce cadre, une mesure agri-environnementale spécifique aux « races menacées »,
- au niveau mondial, par la ratification de la Convention de Rio sur la Diversité Biologique (1992). La conservation des ressources génétiques, considérée depuis cette date comme partie intégrante de la biodiversité, devient ainsi l'un des fondements de la diversification des productions pour contribuer à un développement durable (Hodges, 1997).

C'est d'ailleurs à partir de 1992 que le rôle du BRG a été renforcé et affirmé. Constitué sous la forme d'un groupement scientifique associant une douzaine de partenaires dont six Ministères représentant l'Etat français et six organismes scientifiques publics, le BRG a pour mission d'animer et de coordonner les actions de préservation, d'étude et de gestion des ressources génétiques sur l'ensemble du territoire français, conformément à la « Charte Nationale » dont il s'est doté (BRG, 1999). Mais en pratique, la coordination des actions de recherche et de développement qu'il devrait assurer via, en particulier, des « groupes pilotes » par espèce auxquels l'ensemble des organismes impliqués dans la gestion des ressources génétiques sont représentés, est difficile à mettre place.

C'est dans la même logique que les experts de la CNAG ont proposé de créer, en 1999, une Cryobanque Nationale (Danchin-Burge et al., 2000) afin de fédérer, rationaliser et sécuriser les collections existantes et futures de matériel biologique cryoconservé. Malgré une montée en charge des collections très satisfaisante depuis sa création (cf tableau 1), la période de démarrage a fait apparaître beaucoup de questions dont certaines inattendues comme la propriété des doses de semence des différentes races menacées.

### Tableau 1 : évolution par espèce des collections de la Cryobanque Nationale (2000, 2002, 2004)

## 1.3 Le niveau local

La popularité croissante de l'idée de conservation a eu pour corollaire la progression régulière du nombre de races qui revendiquaient le statut de race menacée et sollicitaient à ce titre le soutien de la collectivité. Il est alors vite apparu que le budget national n'y suffirait pas ! Certaines collectivités territoriales, parfois motivées par la perspective d'un développement économique à partir de ressources biologiques et culturelles locales, ont alors trouvé un intérêt à apporter un soutien à la conservation de ce patrimoine. Ainsi, depuis 1984, une série de « Conservatoires Régionaux » ont été créés à l'initiative d'organismes divers ayant en commun une implication déjà ancienne dans les actions de conservation en appui ou en relais du niveau national <sup>6</sup>.

Etant donné l'appui financier que les « Conservatoires régionaux » apportent aux différentes races<sup>7</sup>, on a pu un temps considérer que ces interventions permettraient, dans une certaine mesure, de compenser les limites du niveau national. Mais, outre que certaines régions sont mieux loties que d'autres, de telles initiatives sont loin de couvrir l'ensemble du territoire national. Et même dans le cas des régions les mieux dotées, les opérations reposent sur des dispositifs aux statuts institutionnels variés dont la pérennité n'est jamais acquise. Sauf cas particuliers où les animateurs locaux ont su s'associer les compétences techniques et scientifiques nécessaires, il faut noter également le déficit d'évaluation et

---

<sup>6</sup> Le Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) Nord-Pas-de-Calais, le Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional de Midi-Pyrénées (CPBR), le Conservatoire des races d'Aquitaine, le Conservatoire des Races Animales en Pays de Loire (CRAPAL), le Conservatoire des ressources génétiques du Centre Ouest Atlantique (CREGENE), le Conservatoire Normand ... ont été créés successivement. Un projet du même type est porté par l'Union des Ressources Génétiques du Berry.

<sup>7</sup> A titre d'exemple pour 2002, le CREGENE a ventilé 390 000F (soit environ 59 400€) à l'ensemble des races animales de son champ d'actions. Pour 2003, le CRAPAL a versé au total environ 26 000€ pour l'ensemble des programmes concernés, le CRRG 120 000€ pour la partie animale, le CPBR 75 000 € pour l'ensemble des actions concernées, et enfin le Conservatoire des races d'Aquitaine environ 80 000€

de validation des programmes par un groupe d'experts, ce qui permettrait aux acteurs de bénéficier d'un peu de recul et de garantir le bien fondé et l'efficacité des actions mises en œuvre.

En effet, en dépit des actions en place au niveau national, le vide institutionnel évoqué plus haut laisse la part grande aux acteurs sur le terrain qui, éleveurs innovants, écomusées, associations, techniciens, parcs naturels régionaux, chercheurs ou politiques, abordent avec des motivations diverses, des compétences variées et des moyens financiers inégaux, les enjeux liés à la conservation des ressources génétiques animales.

Au final, on peut alors identifier, dans certains cas, un surinvestissement lié à des empilements d'intervenants dont les légitimités peuvent être controversées<sup>8</sup>, tandis qu'ailleurs on constatera une certaine dilution de l'action, voire un abandon pur et simple faute de disposer d'acteurs locaux organisés eu égard aux attentes de l'Etat.

## **2 Une diversité de situations selon les espèces**

### **2.1 Les races concernées et leur poids dans l'agriculture française**

Les priorités à établir sur les ressources à protéger sont assez différentes d'une espèce à l'autre du fait, d'une part, de la variabilité de la définition de ce qu'est une race, et, d'autre part, de la coordination insuffisante des instances qui en ont la charge au plan administratif.

Sous le vocable de « races en conservation », on retrouve en fait des catégories d'animaux aux statuts divers. L'on peut effectivement y rencontrer aussi bien une race représentant un patrimoine génétique original menacé, qu'une race reconstituée récemment sur des éléments phénotypiques.

Durant les trois dernières décennies, les dispositions adoptées par les pouvoirs publics n'aidaient pas beaucoup à y voir plus clair. En effet, parmi l'ensemble des populations animales « en péril », toutes ne sont pas officiellement reconnues comme « race » par le Ministère de l'Agriculture<sup>9</sup>. Si une liste a été établie en France pour définir les populations qui pouvaient bénéficier de la mesure agri-environnementale « race menacée » à partir de critères d'éligibilité européens, il n'y a jamais eu de réflexion globale inter-espèce sur cette question. Par ailleurs, pour les ruminants et les porcs (de même d'ailleurs que pour les lapins et les poules), le BRG a mis en place une base de données des races élevées en France, qui n'a pas vraiment de valeur officielle ... alors qu'elle sert de support pour alimenter les bases de données internationales dont celle de Hanovre et de la FAO !

Les différents opérateurs l'entendent donc chacun à leur manière. Cette flexibilité peut être considérée comme un avantage ; pour autant, une vision brouillée n'est plus forcément un atout lorsqu'il s'agit de convaincre un organisme de participer au financement des actions de conservation !

Mais, au final, deux critères simples sont en général appliqués pour définir, parmi ces listes, ce qu'est une race française menacée. Elle doit d'abord être élevée en France depuis suffisamment longtemps pour être considérée comme autochtone, et ensuite présenter des effectifs inférieurs à un seuil de femelles reproductrices fixé, variable pour chaque espèce. Ainsi le terme « menacé » est progressivement remplacé par le qualificatif de « petits effectifs » (PE), finalement souvent plus juste et mieux accepté par les éleveurs, certains refusant d'être seulement considérés comme des gardiens de musée et voulant être reconnus comme des acteurs à part entière de l'agriculture française.

En effet, ces races ne représentent qu'une infime minorité de notre agriculture (cf tableau 2). Si plus du quart des exploitations élevant des équidés compte des races à petits effectifs, le constat est

---

<sup>8</sup> Certaines incohérences ont entraîné des conflits locaux durables comme dans le cas du Pottok. Pendant plusieurs années, les membres de l'association des éleveurs se sont dirigés vers une équitation sportive dans le droit fil de la politique des Haras Nationaux, tandis que sur l'ensemble de la population s'opéraient des croisements avec du cheval lourd, le débouché principal restant la viande (salami). Une vive réaction, soutenue par les médias, s'en est suivie avec la constitution d'une association dissidente, dite du Pottok originel, s'attachant à défendre les caractéristiques de la race, et légitimée par la politique régionale de conservation. La médiatisation soigneusement entretenue a permis un temps une valorisation patrimoniale avec, au nom de la sauvegarde, diffusion d'animaux dans toute la France à des prix très attractifs pour les éleveurs du berceau. L'affaire aura eu le mérite d'infléchir la politique des Haras et de guider les éleveurs vers le retour à une certaine rigueur prenant en compte l'ensemble des animaux (Lizet, 1999).

<sup>9</sup> Ce n'est d'ailleurs qu'en 2004 que le Ministère chargé de l'agriculture a publié une liste des races officiellement reconnues, ceci pour les bovins, caprins, ovins et porcins. L'EPA les Haras Nationaux édite une liste équivalente pour les races de chevaux et d'ânes, qui est mise à jour périodiquement en fonction de la reconnaissance des races.

différent pour les ovins (7% des exploitations) et devient plus alarmant pour les bovins où les races à petits effectifs ne représentent même pas 1% des élevages !

Et le tableau se noircit encore si l'on se réfère à la part des effectifs eu égard à l'ensemble des effectifs du cheptel national : une constante dans ces races est en effet une taille moyenne des élevages faible. Toutes proportions gardées, puisqu'il y a plus d'éleveurs par tête de bétail conservée ; ceux-ci contribuent donc à une meilleure occupation du territoire, argument à faire valoir auprès des pouvoirs publics qui souhaitent apporter des solutions au problème de désertification de certaines zones rurales !

### **Tableau 2 : Poids des races à PE dans l'agriculture française : nombre d'exploitations et nombre d'animaux élevés par rapport au nombre et à l'effectif total des élevages**

Peu représentatives au plan de leurs effectifs, ces races menacées sont pourtant majoritaires. Elles représentent en effet 54 % des races officiellement reconnues dans les différentes espèces d'animaux de ferme en France, en y distinguant la part des races étrangères<sup>10</sup>. Cette proportion passe à 68% si l'on considère exclusivement les races d'origine française (cf tableau 3). Force est donc de constater que les deux-tiers de notre patrimoine génétique sont composés de races menacées.

### **Tableau 3 : Poids des races à petits effectifs dans les listes des races reconnues officiellement**

## **2.2 Dans quel état aujourd'hui ?**

Dans la majorité des cas, les programmes de sauvegarde ont été mis en place dans des situations d'urgence, après la prise de conscience d'une conjoncture difficile pour une race, avec un état dégradé ou devenu critique. On a souvent craint qu'ils aient été initiés trop tardivement pour pouvoir espérer une amélioration notable de la situation : une grande part des effectifs et de la diversité était déjà alors perdue, et parfois les savoir-faire avaient disparu !

Cette position peut être aujourd'hui remise en question. Mais le succès de certains programmes ne doit pas masquer la réussite parfois toute relative des autres, ni laisser croire que toutes les espèces et toutes les races ont été traitées à la même enseigne. En effet, les méthodes ont été ajustées aux spécificités biologiques des ressources, aux technologies disponibles pour en assurer la conservation, mais aussi aux logiques d'organisation techniques et professionnelles des différentes filières et de leur histoire. Quel bilan peut-on faire aujourd'hui ?

### **2.2.1 Les bovins**

Les actions concernant les races bovines sont les plus anciennes. La maîtrise technique de la congélation de semence de taureaux a joué un rôle essentiel dans le développement des programmes de sauvegarde à long terme ; utilisable en routine, elle facilite largement la reproduction des vaches en race pure. Il s'agit là d'un travail de longue haleine (compte tenu de la fréquente dispersion des animaux et du rythme lent de reproduction de l'espèce) piloté par un ingénieur qui a donc un rôle clé dans ces programmes. Au final, près d'une quinzaine de races ont été sauvées de l'extinction (Avon et Danchin-Burge, 2001). Leurs effectifs, quoique toujours en deçà du millier de têtes, sont en progression constante depuis dix ans (cf figure 3) et les animaux sont, dans l'ensemble, de bonne qualité zootechnique d'après les experts, et malgré l'absence de références zootechniques. Deux exemples spécifiques, celui de la race Armoricaïne qui, jusqu'en 2002, comptait les plus petits effectifs des races TPE et celui de la race Ferrandaïse, dont les effectifs sont les plus importants, permettent de montrer quelques tendances : dans un premier temps, ces races ont juste maintenu leurs effectifs puis, à partir du milieu des années 90, leurs effectifs ont progressé. Au début des années 2000, certaines races ont toutefois vu leur progression s'essouffler – c'est le cas en particulier de certaines races des Pyrénées comme la Béarnaise ou la Casta – : mais, globalement, la tendance est toujours à la hausse avec, dans quelques cas, un accroissement fulgurant des effectifs, comme pour la Nantaise ou la Maraîchine.

---

<sup>10</sup> Est considérée comme « race étrangère » toute race dont la création n'est pas française, ou bien dont l'élevage en France n'a pas été suffisamment long pour que l'on puisse considérer que les animaux élevés en France se distinguent fortement de ceux du berceau d'origine.

**Figure 3 Evolution du nombre de femelles pour les 10 races bovines à Très Petits Effectifs (TPE) : Armoricaine, Béarnaise, Casta, Ferrandaise, Froment du Léon, Lourdaise, Maraîchine, Mirandaise, Nantaise, Villard de Lans**

La taille moyenne des troupeaux reste cependant très faible par rapport à la taille moyenne de l'ensemble des exploitations bovines, ceci en dépit d'une évolution à la hausse qui tend aujourd'hui à s'atténuer (cf figure 4). Le taux de renouvellement de ces races, globalement faible, suit la même évolution, ce qui n'est pas forcément le reflet d'un manque de vitalité (cf figure 5), mais plutôt la conséquence d'une bonne longévité : on trouve des Ferrandaises qui font encore carrière à 15 ans et plus ! Cette rusticité est un atout majeur de ce type d'animaux que, logiquement, les éleveurs renouvellent moins que dans les élevages dits « classiques ».

**Figure 4 Evolution du nombre d'élevages pour les 10 races bovines à Très Petits Effectifs (TPE)**

**Figure 5 : évolution du taux de renouvellement et de la taille moyenne des troupeaux de 10 races bovines à TPE**

Par ailleurs, pour la majorité de ces races, un important stock de semence a été conservé, assurant la sauvegarde et la reproduction à long terme.

Une analyse récente de la variabilité génétique de ces races, réalisée à partir d'informations généalogiques, a aussi confirmé une situation génétique relativement saine, les cas les moins favorables reflétant l'état critique de départ et/ou des pratiques d'élevage défaillantes (Danchin-Burge et Avon, 2000). Si, dans la plupart des cas, les animaux ont été maintenus dans leur berceau d'origine, il y a eu parfois délocalisation, ce qui a entraîné une adaptation à d'autres milieux, voire à d'autres usages<sup>11</sup>, rompant ainsi avec le système d'élevage de départ.

### 2.2.2. Les porcins

L'objectif majeur des actions mises en oeuvre depuis 1981 réside dans la maîtrise de l'usage des mâles (Molénat et Luquet, 1988 ; Labroue et Luquet, 2000). L'organisation spécifique et originale de cette espèce mérite ainsi d'être mise en exergue : le LIGERAL, créé en 1996 à l'instigation de l'ITP, dote les différentes associations de race d'une structure fédérative, interlocuteur privilégié du niveau national et qui a conduit à la reconnaissance officielle des races Basque, Bayeux, Gascon et Limousin, après le Blanc de l'Ouest reconnu dès 1958. Seul le porc Corse manque encore à l'appel.

Tout comme pour les races bovines, on constate une progression des effectifs (cf figure 6) imputable à un accroissement de la taille des troupeaux plutôt qu'à une augmentation du nombre d'élevages. En raison de l'intervalle de génération très court dans cette espèce, la variation des effectifs – en positif ou en négatif – est, en effet, beaucoup plus rapide que pour les bovins.

**Figure 6 : Evolution des effectifs de truies pour les 5 races locales porcines**

Le nombre d'élevages de races locales porcines tend à se stabiliser avec toutefois de fortes disparités de situation suivant les cas (cf figure 7). Si le porc Gascon et le porc Basque ont connu un fort développement, l'état du Porc Blanc de l'Ouest (PBO), jugé particulièrement préoccupant depuis 1998, semble s'améliorer depuis 2003 ; à l'inverse, le Limousin, qui avait stabilisé ses effectifs depuis 1998, amorce un léger déclin.

**Figure 7 : Evolution du nombre d'élevages pour les 5 races locales porcines**

L'analyse des informations contenues dans la base de données constituée par l'ITP traduit l'efficacité de ces programmes. On note, tout comme pour les bovins, une relative stabilité de leur variabilité génétique (Maignel et Labroue, 2001). Une étude récente (Labroue et al., 2000 ; Lenoir et al., 2002) montre en revanche que les 5 races présentent des points faibles pour certaines performances de reproduction : pourcentage de truies productives, nombre de portées par truie par an, taille des portées et nombre de porcelets sevrés. Une attention toute particulière doit donc être portée sur ces critères, en

---

<sup>11</sup> La Casta, originaire de l'Ariège, a colonisé plusieurs réserves naturelles où elle s'est avérée être un outil performant de gestion de milieux humides.

veillant à la fois au choix des reproducteurs et en aidant les éleveurs à mieux gérer leur conduite d'élevage, en particulier au moment de la reproduction.

### 2.2.2 Les ovins et caprins

Dans les années 1950 et 1960, le cheptel ovin national, plus diversifié que chez les bovins par exemple, n'a pas été soumis à l'effort d'homogénéisation et de standardisation à l'œuvre dans les autres espèces. Mais, dans un deuxième temps, compte tenu du nombre important de races survivantes avec une grande diversité de conditions et de systèmes d'élevage, et peut-être aussi de la faiblesse de leur poids économique, les ovins n'ont pas profité du même soutien de la part du niveau national. Cette faiblesse a finalement été un atout pour les races locales car en définitive, le poids des races à petits effectifs est beaucoup moins négligeable que pour les bovins (cf tableau 1). Les programmes de conservation présentent ainsi la particularité d'avoir été quasiment tous mis en place localement et donc portés par des associations, des organismes techniques locaux, des conservatoires régionaux ou, dans certains cas, des UPRA (Unité de Sélection et de Promotion de race) ou Fédérations d'UPRA. Par ailleurs, dès lors qu'une UPRA ou une association de race existait et que des animaux de l'association étaient soumis au contrôle de performances, la race bénéficiait d'un suivi au niveau national par l'ITOVIC (devenu Institut de l'Élevage au début des années 90) ou par l'UNLG (aujourd'hui France UPRA Sélection), voire par l'INRA. Hormis quelques cas particuliers comme la Solognote, le travail conduit correspondait alors à celui des races en sélection avec mise en place d'un schéma, indexation des animaux, agrément des béliers sur performances... ce qui ne correspondait pas forcément aux besoins d'une race en conservation. Pour pallier ces difficultés, l'Institut de l'Élevage et France UPRA Sélection assurent, depuis la fin des années 90, un suivi global de toutes ces populations et essayent de mettre au point des techniques adaptées de gestion, mais il n'en demeure pas moins que l'essentiel du suivi de terrain dépend complètement des initiatives locales.

L'historique de l'évolution des effectifs dans cette espèce est difficile à réaliser car, suivant les races, les animaux recensés correspondent soit aux animaux soumis au contrôle des performances, soit à l'ensemble de la population répertoriée, avec des passages possibles d'animaux d'une catégorie à l'autre entre deux périodes successives. Globalement, et ce malgré un contexte professionnel difficile (le revenu des éleveurs ovins est le plus faible de la profession agricole), de nouveaux éleveurs ont su s'intéresser aux races dites rustiques susceptibles d'être élevées avec le minimum d'intervention. Certaines connaissent même des progressions spectaculaires (Mourerous). A l'inverse, des races améliorées demandant un certain bagage technique voient, quant à elles, leurs effectifs continuer à fondre d'une manière alarmante, comme la Bleue du Maine ; ceci tient à deux raisons essentielles : dans son berceau de race, les effectifs ovins sont en fort déclin et, malgré ses excellentes qualités maternelles, la Bleue du Maine est soumise à la concurrence de la Rouge de l'Ouest, mieux classée dans la grille de qualification européenne des carcasses adoptée par l'environnement professionnel ; par ailleurs, les éleveurs de races rustiques lui préfèrent des races de mâles support de croisement telles que l'Île de France ou le Berrichon du Cher.

Chez les **caprins**, l'UPRA Caprine, créée en 1991, était censée représenter l'espèce, à travers les 3 races laitières reconnues alors en France (Alpine, Saanen et Poitevine). En fait, le Ministère et la profession n'ont accordé d'importance qu'aux deux premières, développées dans le schéma d'intensification de l'élevage et devenues rapidement hégémoniques. La production caprine a ainsi été entièrement organisée avec l'avènement d'élevages d'assez grande taille (par rapport à l'élevage traditionnel) et l'utilisation d'animaux Saanen et Alpine. Les races locales non adaptées à une agriculture intensive, et en particulier toutes les populations locales qui n'avaient jamais été standardisées, ont vite semblé désuètes. Toutes les populations locales caprines ont été victimes de cette évolution qui a conduit à la quasi absorption des anciennes races communes entre 1950 et 1970.

Mais revenons à ces populations locales françaises : on les retrouve aujourd'hui souvent sous la terminologie de "chèvres de pays" ou de "communes". Elles n'étaient reconnues à aucun niveau, y compris au sein des administrations agricoles. En effet, l'espèce caprine, largement ignorée voire méprisée par les zootechniciens du 19ème siècle, n'a pas bénéficié, au même titre que les autres espèces domestiques (hormis la Poitevine), d'une organisation de ses populations à l'époque de la création des stud-book et autres herd-book. En l'absence également de soutien politique local, aucune tentative de standardisation n'a jamais abouti. Pour la totalité de ces races (dans une moindre mesure

pour la Rove), on observe ainsi une forte variabilité phénotypique, en particulier au niveau des couleurs, ce qui explique qu'elles sont plus volontiers qualifiées de populations que de races.

Cette hétérogénéité un peu suspecte (on se demandait d'ailleurs si ce n'était pas un signe d'abâtardissement) qui s'opposait au patron de couleur unique de la Saanen ou quasi unique (rouge chamois dominant) de l'Alpine, "races nobles", a été un handicap à leur survie. La majorité des éleveurs traditionnels n'avait pas conscience qu'ils gardaient une population particulière, et beaucoup d'entre eux, après un temps de méfiance, ont introduit du sang alpin dans leur cheptel "pour faire plus sérieux". Seules les régions les plus difficiles où l'agriculture est restée plus traditionnelle ont conservé en partie leurs souches locales.

Dans ce contexte, l'avancement des actions de conservation a été difficile. La Poitevine, puis la Rove, ont bénéficié en premier de programmes de sauvegarde. Ceux-ci ont généralement été démarrés par des associations d'éleveurs, avec des appuis locaux ou de la recherche (INRA), puis ils ont été progressivement suivis par l'Institut de l'Élevage. Les autres actions de conservation ont été initiées récemment (pendant les années 90 le plus souvent) et il a fallu généralement partir d'une situation très dégradée, où peu d'animaux purs subsistaient comme en race Commune Provençale.

Pour ces deux espèces de petits ruminants, les races qui ont bénéficié d'une animation et d'un soutien local ont réussi à se maintenir en utilisant des systèmes de gestion plus souples et mieux adaptés aux demandes des éleveurs (centre d'élevage de mâles). Quant aux quelques populations non reconnues et qui résisteraient encore, bon gré mal gré comme pour la population dite du Massif Central, les actions de prospection se font à la marge, en faisant appel au bénévolat.

### 2.2.3 Les équidés

Là encore, les actions mises en œuvre témoignent précisément de la vision du service des Haras Nationaux. On ne conclura pas de sa présence très ancienne que sa position soit rétrograde. En effet, les Haras ont su maintenir le principe de la gestion (avec enregistrement des généalogies) de l'ensemble des races présentes sur le territoire, dès lors qu'elles étaient organisées a minima (Audiot, 1996), contrairement aux autres espèces où l'inadéquation d'une race à l'évolution ou au développement du marché a entraîné la réduction des aides, voire l'éviction des schémas de sélection. Cette position a été particulièrement marquée dans le domaine des chevaux de trait, en très forte régression depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, et qui a été constamment soutenu (primes, mise à disposition d'étalons nationaux, services techniques divers).

Ce soutien n'a pu évidemment enrayer l'effondrement des effectifs, liés aux emplois utilitaires, agricoles et de transport, totalement caducs dans notre pays : les effectifs de juments poulinières de trait sont ainsi passés de près de 350 000 têtes en 1970 à moins de 30 000 en 2000. Il a permis en revanche de préserver l'ancrage agricole de l'élevage, grâce au maintien d'un débouché viande (période du cheval « lourd »), puis, devant la stagnation de ce marché, il l'a orienté vers les activités de loisir, avec le renouveau de l'attelage.

Ainsi les immatriculations des naissances en race pure pour des chevaux de trait ont quasiment doublé entre 1995 et 2003 (cf figure 8). Parmi les éléments moteurs de cette dynamique, il faut noter le rôle important de la « prime à la race menacée ». Cette aide d'un montant très supérieur à celle attribuée dans les autres espèces, a incité des éleveurs à procéder à l'immatriculation d'animaux pour satisfaire aux conditions d'éligibilité<sup>12</sup>, ce qui explique en grande partie l'accroissement des effectifs.

#### **Figure 8 : Evolution des immatriculations pour les neuf races de chevaux de trait : Ardennais, Auxois, Boulonnais, Breton, Cob, Comtois, Mulassier, Percheron, Trait du Nord**

Ce résultat global masque cependant une disparité entre races : si le Trait Comtois et le Trait Breton enregistrent bien une progression impressionnante (respectivement + 68% et +79% entre 1995 et 2003), il cache au mieux une stabilisation (Boulonnais, Ardennais), au pire une régression (Auxois, - 14% entre 1995 et 2003) des effectifs pour les autres races. Le débouché majeur reste la viande à 80%

---

<sup>12</sup> Le montant substantiel de l'aide attribuée aux éleveurs d'équidés (153 € / UGB minimum pour une conduite en race pure, 107 € en croisement) a permis de dynamiser cette filière. Des bilans informels réalisés par certaines ADASEA ont montré que, à l'inverse, cette mesure a rarement contribué à la dynamique des races dans les autres espèces pour lesquelles le montant a été limité à 45 €.

et seules les races présentant un indice de consommation relativement faible et un bon rendement de carcasses arrivent à tirer réellement leur épingle du jeu.

Des Conservatoires régionaux sont parfois intervenus en mettant l'accent sur la gestion génétique et la promotion. La réalisation d'inventaires exhaustifs et la mise en lumière des déséquilibres de représentation des différentes lignées existantes ont conduit les Haras à prendre en compte la nécessité de gérer la variabilité génétique, une notion qui leur était restée jusque là quelque peu étrangère (Verrier et al., 2005). Le Centre de Ressources Génétiques Nord-Pas-de-Calais s'efforce, en collaboration avec le Syndicat Hippique Boulonnais et le Haras National de Compiègne, de valoriser les qualités postières et l'esthétique du cheval Boulonnais. Ce dernier s'est illustré à plusieurs reprises lors de la route du poisson, course relais d'attelages de chevaux de trait. Grâce au soutien du CREGENE, le cheval Mulassier s'est vu doté d'un Centre de dressage au Lycée Agricole de Luçon – Pétré en Vendée.

Les chevaux classés administrativement poneys, tels que les Pottok et les Landais, restent cependant les parents pauvres de cette politique.

Enfin, la situation particulière des ânes mérite que l'on s'y attarde. Jusqu'au début des années 90, le Baudet du Poitou, dont la sauvegarde a d'ailleurs été l'objet d'un remarquable investissement, était la seule race asine reconnue en France. A la faveur du développement important de nouvelles utilisations (animal de compagnie, randonnée, promenades d'enfants, fêtes, courses ...), certaines populations régionales – autrefois associées à la petite agriculture de subsistance - ont négocié leur reconnaissance officielle ( Grand Noir du Berry, âne des Pyrénées, de Provence, du Cotentin, Normand, du Bourbonnais). C'est l'espèce toute entière qui est aujourd'hui reconsidérée. L'action des Haras s'est basée, tout comme pour les chevaux, sur l'existence d'une organisation d'éleveurs, même si les arguments en faveur de la survivance au titre d'un patrimoine génétique local étaient tenus ou improbables. Il a suffi qu'une association d'éleveurs ait constitué un groupe d'animaux suffisamment homogène avec des généalogies enregistrées, même sur un pas de temps relativement court, tout en revendiquant une dimension historique de l'élevage. Le nombre de sujets étant faible, ces races se sont tout naturellement hissées au rang des races menacées, avant même « d'exister » au sens administratif.

#### 2.2.4 Au final : un bilan contrasté

En définitive, l'on peut considérer que bon nombre de ressources ont tout de même été sauvegardées, la plupart d'entre elles s'étant de surcroît étoffées. Cela dit, pouvait-on faire beaucoup mieux dans les conditions où il a fallu travailler voire bricoler en collaboration avec les « brocanteurs du vivant » comme l'a dit Bertrand Vissac à propos de la Maraîchine ?

Avec le recul, on peut faire le constat que les actions pérennisées et efficaces du point de vue génétique ont été établies à une époque où il y avait peu d'intervenants et quand l'objectif de départ était clairement identifié. Ce fut le cas pour les bovins, les porcs (et les équidés dans une certaine mesure), qui ont bénéficié d'un programme national pour lequel chaque Institut technique a chargé un de ses agents de missions d'inventaire, d'identification et de préservation : les systèmes de circulation et de gestion des informations généalogiques mis en place permettent désormais un contrôle régulier de l'évolution du taux de consanguinité et de l'utilisation équilibrée des différentes origines des reproducteurs.

La situation est plus incertaine pour les autres espèces qui ont, d'une certaine manière, bénéficié de plus de liberté. Toutefois l'animation réalisée parfois à titre bénévole, si minimale soit-elle, a entraîné une sensibilisation des éleveurs à la nécessité d'une gestion raisonnée de leur cheptel. L'augmentation des effectifs qui caractérise la plupart de ces races ne saurait cependant en aucun cas cacher leur extrême fragilité !

En effet, faute de moyens pour recruter et former du personnel, il n'y a la plupart du temps aucun engagement concernant la pérennité des postes mis en place dans les différentes structures, ce qui rend ces actions toujours plus difficiles à mener, avec parfois un manque de compétence pour faire efficacement le lien avec les instances nationales.

Après 20 ans d'efforts soutenus, de plus en plus de programmes menés à bout de bras commencent à s'essouffler, principalement parce que leurs forces dirigeantes n'ont pas su se renouveler. En revanche,

les races qui évoluent plus positivement ont su, avec leurs éleveurs, s'ajuster aux nouveaux enjeux et se doter d'une animation adéquate !

### **3 Et maintenant ?**

Pendant près d'un siècle, les tenants du productivisme qui se sont appuyés sur le progrès génétique ont négligé la dimension identitaire des ressources locales alors que, inversement, les conservateurs les plus traditionnels sont restés réticents à s'approprier les nouveaux outils techniques et les nouvelles opportunités du marché.

Toutefois, les demandes de la société (en termes de gestion de l'environnement, de produits de qualité, de tourisme et de loisirs) viennent aujourd'hui au secours d'une agriculture en crise. Elles offrent aux races locales menacées l'opportunité de retrouver un second souffle.

#### **3.1 Entre conservation patrimoniale et développement local ...**

Durant ces dernières décennies, les dimensions culturelles et patrimoniales de ces ressources génétiques ont servi de support à de nouvelles activités pédagogiques et touristiques développées dans le cadre d'écomusées ou de fermes conservatoires. Les préoccupations de sauvegarde des races locales ont également rejoint le souci de réhabilitation de pratiques traditionnelles extensives pour une gestion durable de milieux naturels<sup>13</sup> (Duplan, 1999 ; Réseau Espace, 1999). De même, la voie de la biodiversité alimentaire, basée sur des produits typés à forte valeur ajoutée, a désormais une place importante.

Suivant les exemples pionniers qui se sont développés en particulier dans les zones marquées le plus précocement par l'intensification agricole (Bretagne, Nord Pas de Calais), les initiatives se multiplient. Plus ou moins formelles, plus ou moins cadrées, elles émanent d'acteurs aux profils divers tant du point de vue de leur statut et de leurs motivations que de la manière dont ils construisent leurs projets.

Ces producteurs, agriculteurs plutôt jeunes, dont certains sont qualifiés de « néo-ruraux », et qui coexistent parfois avec les derniers éleveurs traditionnels, ont fait preuve d'imagination. Passionnés et dynamiques, ils sont souvent à la recherche d'un autre type d'agriculture, respectueux des équilibres environnementaux. Certains ont ainsi mis en place des circuits de distribution très courts, parfois de manière individuelle, en assurant à la fois la production, la transformation et la commercialisation (cf. concept d'« homme - filière » proposé par Casabianca et al., 1992) : une quinzaine d'éleveurs de Bretonne Pie-Noire se sont lancés dans des systèmes de production laitière (Quéméré et al., 1999), certains producteurs de chèvres des Pyrénées fabriquent et vendent des tomes traditionnelles et des crottins, des éleveurs de Casta, de Maraîchine ou de brebis Landes de Bretagne se sont tournés vers la vente directe de viande conditionnée en caissettes ...

D'autres ont, souvent sous l'impulsion d'un acteur leader, opté pour une démarche collective. Ils ont choisi de compenser les coûts de production liés aux caractéristiques biologiques de leurs animaux (performances tout au plus moyennes, croissance lente) par une plus-value en associant au produit une image du territoire, de proximité et de qualité. C'est le cas des éleveurs de moutons Boulonnais qui, en étroite collaboration avec quelques bouchers artisanaux, ont mis en place une filière d'agneaux de boucherie dans le cadre de la Charte des produits de terroir du Nord. Le taureau de Camargue et le mouton de Barèges ont eux, obtenu une reconnaissance de leurs produits en AOC, tandis que celle des Porcs Basque et Gascon est en cours d'instruction !

Il s'agit là d'un véritable changement de cap de l'approche qui relève pour l'essentiel de problématiques de développement local. Et la preuve est déjà faite que les orientations prises par ces projets et, a fortiori, leur réussite, sont fortement dépendantes des compétences des porteurs de projets et / ou de celles qu'ils se sont associées.

L'organisation de telles filières passe aussi par l'établissement de références sur les performances zootechniques, l'analyse des systèmes d'élevage, la qualité des produits dont la spécificité doit être

---

13 Vaches Casta ou Bretonne Pie Noire, chevaux Mulassier, Landais ou Pottok, chèvre du Rove, brebis Boulonnaise, des Landes de Gascogne ou de Bretagne, Ouessant ou Solognote .... ont tour à tour été sollicités pour contribuer à l'entretien de la biodiversité floristique et faunistique d'espaces agricoles en déprise.

précisément définie. Pourtant, dans la génération passée des programmes de sauvegarde, un certain nombre de recherches de ce type ont été conduites pour des races pour lesquelles les perspectives de valorisation économique étaient bien identifiées<sup>14</sup>. Elles ont parfois fait l'objet de mémoires d'étudiants (races bovines Bretonne Pie Noire, Maraîchine, Flamande, race ovine Landaise etc.). Ainsi, cette nouvelle génération d'éleveurs, soucieuse de s'affranchir des contraintes financières qui pesaient sur ses aînés, a gagné en autonomie aux dépens d'une politique nationale de conservation qui n'en finit pas de s'installer, alors qu'il fut une époque où elle pouvait s'aborder de manière relativement simple.

### **3.2 La nécessaire articulation des divers niveaux d'organisation**

Au niveau des institutions publiques, la question des races animales menacées a reçu l'adhésion des différents courants politiques. Les scientifiques ont argué, quant à eux, du principe de précaution afin de maintenir la réversibilité des choix. Durant plusieurs décennies, cette question s'est située uniquement dans la perspective d'une nécessaire gestion à long terme. On s'est doté de règles pour promouvoir et organiser les fonctions d'identification, de préservation et de gestion de la variabilité génétique des ressources concernées. La décentralisation a alors favorisé l'intervention de certaines collectivités régionales pour assurer, en relais des actions nationales, le maintien et le renouvellement de ces ressources et participer à leur promotion collective et à la construction d'une identité territoriale.

Mais ce changement brutal du contexte bouleverse les habitudes. L'enjeu économique local oppose aujourd'hui le temps court des valorisateurs à ce temps long des conservateurs et divise leurs protagonistes respectifs alors même que, dans certains cas, la volonté politique d'accorder rapidement une valeur marchande aux ressources point aux échelons régionaux. Les programmes mis en place butent alors souvent sur un manque de réflexion d'ensemble et peuvent donner lieu à des conflits déclarés entre intérêt collectif et intérêt privé. Car force est d'admettre que, quel que soit le processus retenu de mise en valeur de cette spécificité, il risque de réduire la variabilité génétique intra-population en ne retenant que certains critères représentatifs.

Ainsi, comme le soulignent Audiot et Rosset (2004), s'il est donc possible d'imaginer que l'économie (au travers des différentes filières organisées) prenne le relais des pouvoirs publics pour prendre en charge une partie de ces coûts de gestion des ressources génétiques, il paraît tout autant nécessaire que la conservation puisse s'appuyer sur des structures et des moyens financiers pérennes.

Certes, l'évolution des technologies de la conservation, désormais opérationnelle pour la majorité des espèces, ainsi que les progrès de la génomique et des biotechnologies renforcent aujourd'hui la capacité des organismes nationaux à aller dans le sens de la conservation de la ressource génétique sur le long terme<sup>15</sup>. On ne saurait pourtant garantir l'efficacité sur le long terme en raison des impondérables. Et le risque est grand que l'écart se creuse entre les attentes des acteurs de terrain, soumis à leurs propres contraintes de production, et des enjeux plus globaux.

Il paraît donc urgent qu'une réflexion soit engagée sur la place des pouvoirs publics dans la gestion des ressources génétiques animales, ainsi que sur les rôles respectifs du niveau national, des collectivités territoriales et des acteurs locaux impliqués.

### **Conclusion**

Au terme de 30 ans d'actions de sauvegarde, on ne peut que faire le constat d'un bilan plutôt positif ! Certes, l'hétérogénéité a été de mise ! Mais, au final, le temps long de ces programmes a permis une restauration, certes partielle, de la diversité de ces populations qui ont pu être maintenues en reproduction dynamique dans l'objectif d'entretenir, voire de promouvoir, leurs adaptations à des milieux et des modes d'élevage particuliers. De fait, ce temps long a autorisé, au titre de la sauvegarde

---

14 Bien que peu développées, certaines recherches ont démontré qu'il existe effectivement une composante génétique dans la typicité des produits animaux. Les plus avancés concernent l'étude du polymorphisme génétique des caséines sur la composition des laits et leurs propriétés technologiques. Ce type d'analyse a été appliqué aux chèvres Poitevine et Pyrénéenne (Ricordeau et al., 1995 ; Ricordeau et al., 1999 ; Remeuf et al., 2001). Citons également les études réalisées sur les qualités de la viande des races locales de porc (Legault et al., 1996 ; Labroue et al., 2000).

15 En particulier avec la mise en place de la cryobanque nationale mentionnée précédemment.

du patrimoine génétique, le démarrage ou la poursuite d'opérations de collecte et le stockage d'une partie représentative de cette variabilité via la programmation d'accouplements, la création de mâles, puis leur diffusion ou la congélation de leur semence. Et surtout, il a joué favorablement en permettant d'attendre le retour de conditions plus propices à la remise en scène de ces races anciennes.

C'est dans une problématique de « reterritorialisation », parfaitement compatible avec une nouvelle optique de développement associé à l'image d'un terroir et d'une culture locale, que doit, à présent, se raisonner la « gestion » des races sauvées de l'extinction. Cette notion se réfère non plus aux seuls aspects méthodologiques de la conservation mais aux conditions à réunir et aux règles à adopter pour maintenir le patrimoine génétique et culturel des races tout en les prêtant à de nouvelles utilisations.

Elle pose respectivement aux biotechniciens et aux chercheurs en sciences sociales des questions d'un type nouveau pour aborder, face à ces nouveaux enjeux, la race animale dans sa double définition biologique et anthropologique. Elle les interpelle aussi pour contribuer à la réflexion collective sur une meilleure organisation de la protection de l'agro-biodiversité et des savoirs associés à plusieurs échelles géographiques.

C'est, en définitive, l'ensemble du dispositif national de gestion des ressources animales domestiques national qui doit être revisité dans une optique d'amélioration de son efficacité, n réalisant une combinaison d'initiatives de conservation et de développement. Car, incontestablement, la richesse des ressources que possède la France, l'ensemble des outils de gestion dont elle s'est dotée (BRG, Cryobanque ...) ainsi que la diversité des connaissances associées sont encore insuffisamment exploitées. Et il est déjà admis que les méthodes de conservation in et ex situ ont tout à gagner à œuvrer de manière complémentaire, pour autant que les moyens mis à disposition paraissent équilibrés. La révision actuelle de la Loi sur l'élevage serait une opportunité à saisir pour mener à bien cette réflexion.

**Remerciements** : Les auteurs tiennent à remercier Olivier Rosset pour sa contribution à l'élaboration de ce document.

### **Références bibliographiques**

Audiot A., 1995. Races d'hier pour l'élevage de demain, INRA éd., Coll. « Espaces ruraux », 229 p.

Audiot A., 1996. La conservation in situ des races menacées d'animaux domestiques : actions, progrès et problèmes rencontrés – Equins, Quelles ouvertures vers l'Europe et le monde, Actes du colloque Races en péril, p.29-34.

Audiot A., Rosset O., 2004. Les races locales entre conservation et valorisation. In C.Guintard and C.Mazzoli-Guintard, editors, Elevage d'hier, élevage d'aujourd'hui, Mélanges d'Ethnozootechnie offerts à Bernard Denis, PUR, 161-189.

Avon L., Danchin-Burge C., 2001. Bilan de 20 ans d'actions de conservation des races locales françaises de ruminants. Festival animalier international de Rambouillet : Races locales et biodiversité : enjeux et appétits. Actes du colloque Festival Animalier International de Rambouillet (FAIR), p. 29-36.

Bureau des Ressources Génétiques, 1999. Charte Nationale pour la gestion des ressources génétiques, 99 p.

Casabianca F., De Sainte- Marie Ch., Santucci P.M., Vallerand F., Prost J.A., 1992. Maîtrise de la qualité et solidarité des acteurs – La pertinence des innovations dans les filières d'élevage Corse – Séminaire « Qualité des produits, Territoires et Développement agricole ».

Danchin - Burge C., Durand -Tardif M., Planchenault D., 2000. Mise en place d'une Cryobanque Nationale de semences et d'embryons d'animaux domestiques : un élément de la politique de gestion des ressources génétiques. Rencontres Recherches Ruminants, n° 7, p.173.

Danchin-Burge C., Avon L., 2000. Genetic variability study in French rare cattle breed, after twenty years of conservation. *Rencontres Recherches Ruminants*, n° 7, p. 145-148.

Duplan J.M., 1999. Utilisation d'herbivores rustiques pour la gestion éco-pastorale, Actes du Colloque Préserver la biodiversité par la pâture extensive, Parcs naturels régionaux de France, p. 61-74.

Hodges J., 1997. Convention on biological diversity: implication for conservation of farm animal biodiversity, International symposium on Mediterranean animal germplasm and future human challenges. Benevento, Italy, 26-29 novembre 95, EAAP Publication, n° 85, p. 5-14.

Labroue F., Goumy S., Gruand J., Mourot J., Neelz V., Legault C., 2000. Comparaison au Large White de quatre races locales porcines françaises pour les performances de croissance, carcasse et qualité de viande. *Journées Recherche Porcine en France*, n° 32, p. 403-411.

Labroue F., Guillouet P., Marsac H., Boisseau C., Luquet M., Arrayet J., Martinat-Botté F., Terqui M., 2000. Etude des performances de reproduction des 5 races locales porcines françaises. *Journées Recherche Porcine en France*, n° 32, p. 413-418.

Labroue F., Luquet M., 2000. Les actions menées par l'ITP pour la conservation des 5 races locales porcines françaises. Festival animalier international de Rambouillet : Races locales et biodiversité : enjeux et appétits. Actes du colloque Festival Animalier International de Rambouillet (FAIR), p. 47-55.

Legault C., Audiot A., Daridan D., Gruand J., Lagant J., Luquet M., Molénat M., Rouzade D., Simon M.N., 1996. Recherche de références sur les possibilités de valoriser les porcs Gascon et Limousin par des produits de qualité. 1. Engraissement, carcasses, coûts de production. *Journées Recherche Porcine en France*, n° 28, p. 115-122.

Lenoir H., Luquet M., Mercat M.J., 2002. Effectifs et performances de reproduction des 5 races locales porcines françaises. *Techniporc*, Vol 25, N°5, p. 25-30.

Lizet B., 1999. Le Pottok : un retour à la montagne, *Poneys*, Ethnozootecnie n° 64, p. 93-100.

Maignel L., Labroue F., 2001. Analyse de la variabilité génétique des races porcines collectives et des races locales en conservation à partir de l'information généalogique. *Journées de la Rech. Porcine en France*, n° 33, p. 111-117.

Maijala K., 1970. Need and methods of gene conservation in animal breeding. *Ann. Génét. Sél. Anim.*, n° 2, p. 403 - 415.

Molénat M., Luquet M., 1988. Etude et conservation des races locales porcines en France, *Bulletin Technique d'Information du Ministère de l'Agriculture*, n° 426/427, p. 25-45.

Ollivier L., 1997. Génétique et conservation animales.. In : International symposium on Mediterranean Animal Germplasm and Future Human Challenges, Benevento, Italy, 26-29 novembre 95, EAAP Publication, n° 85, , p. 211-219.

Quéméré P., Bougler J., Brossard G., Sergent J , 1999. La race bovine Bretonne Pie-Noire (BPN) : de la sauvegarde à la relance. *Rencontres Recherches Ruminants*, n°6, p.43-46.

Remeuf F., Ricordeau G., Brignon G., Grosclaude F., 2001. Influence de la teneur en caséine  $\beta$  sur les caractéristiques physico-chimiques et l'aptitude à la coagulation enzymatique des laits de chèvre, *Lait* n° 81, p. 731-742.

Réseau E.S.P.A.C.E., 1999. Actes du Colloque Préserver la biodiversité par la pâture extensive. Parcs naturels régionaux de France, 212 p.

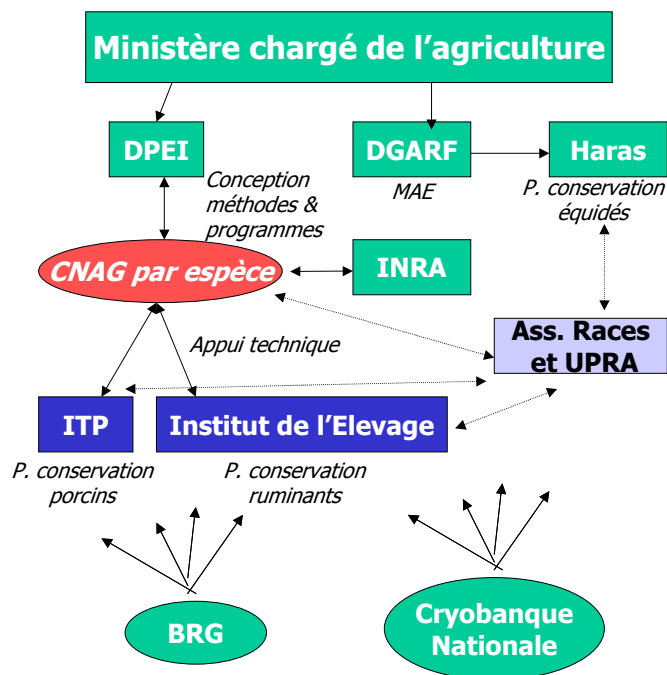
Ricordeau G., Mahé M.F., Amigues Y., Grosclaude F., Manfredi E., 1995. La caséine  $\alpha$ 1 en race poitevine. *Réussir la Chèvre* n° 206, p. 34-37.

Rochambeau H. (de), Fournet-Hanocq F., Vu Tien Khang J., 1997. Measuring and managing genetic variability in small populations. In 48<sup>th</sup> Annual Meeting of the EAAP, 25-28 August, Vienna, 13 p.

Verrier E., Loywick V., Donvez, J., Blouin, C., Joffrin, C., Heyman, G., Cottrant, J.F., 2005. La gestion génétique des races d'effectifs limités : principes et application aux cas du cheval de trait boulonnais de l'âne grand noir du Berry, Actes de la 31<sup>ième</sup> journée de la recherche équine, Haras Nationaux, 161-171.

### Figures et tableaux

Figure 3 : Organigramme des intervenants nationaux intervenants dans la gestion des ressources génétiques



**Légende:**

- Flot de flèche: relation avec tous les organismes indiqués
- Flèche en continu: relations structurelles
- Flèche en pointillé: concertation

Figure 4: Evolution des financements du chapitre 44-50 puis 44-70 dévolus aux Ressources Génétiques (en Francs)

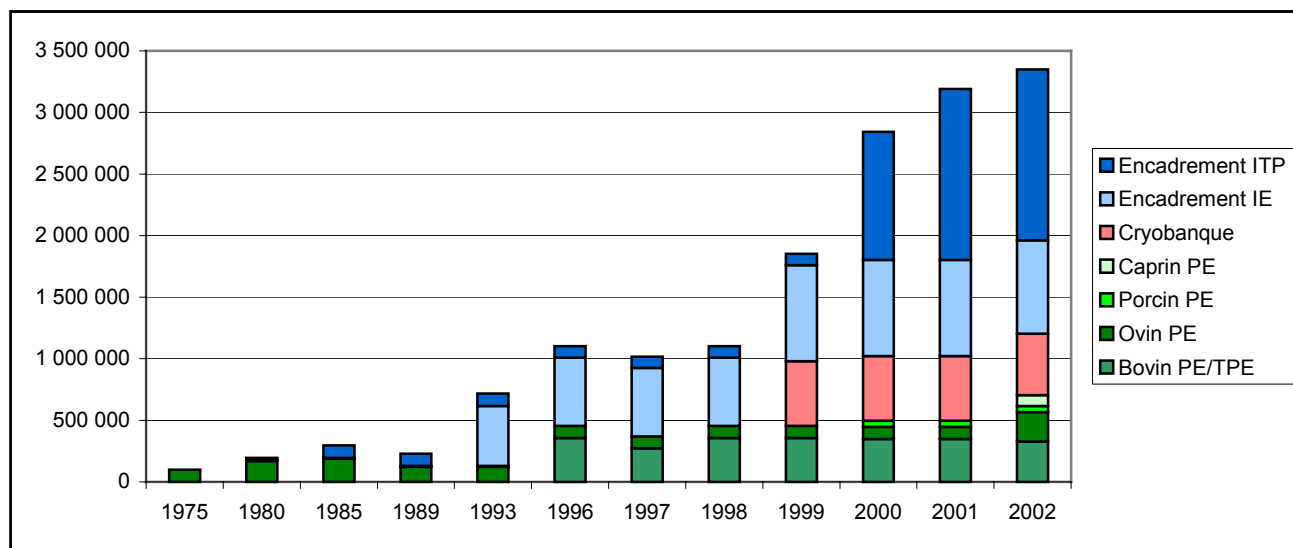


Tableau 4 : évolution par espèce des collections de la Cryobanque Nationale (2000, 2002, 2004)

Espèce	2000		2002		2004	
	Nombre de doses	Nombre de races	Nombre de doses	Nombre de races	Nombre de doses	Nombre de races
Bovine	/	/	16 214	7	36 714	12
Caprine	/	/	1 868	2	3 128	6
Equine	44	3	335	7	1 071	10
Lapine	/	/	/	/	74	1

Ovine	2 005	1	8 629	8	36 807	22
Porcine	5 484	5	5 484	5	5 484	5
Volaille	/	/	/	/	2 572	3
<b>TOTAL</b>	<b>7 533</b>		<b>32 530</b>		<b>85 850</b>	

**Tableau 5 : Poids des races à PE dans l'agriculture française : nombre d'exploitations et nombre d'animaux élevés par rapport au nombre et à l'effectif total des élevages**

Espèce	Nombre d'exploitations	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
<b>Bovine*</b>	<b>2 691 / 385 698</b>	<b>0,70 %</b>	<b>25 136 / 8 481 666</b>	<b>0,30 %</b>
<b>Equidés*<sup>1</sup></b>	<b>11 194 / 50 911</b>	<b>28,18 %</b>	<b>24 489 / 93 203</b>	<b>26,27 %</b>
<b>Ovine*</b>	<b>8 041 / 102 545</b>	<b>7,84 %</b>	<b>168 184 / 6 576 413</b>	<b>2,56 %</b>

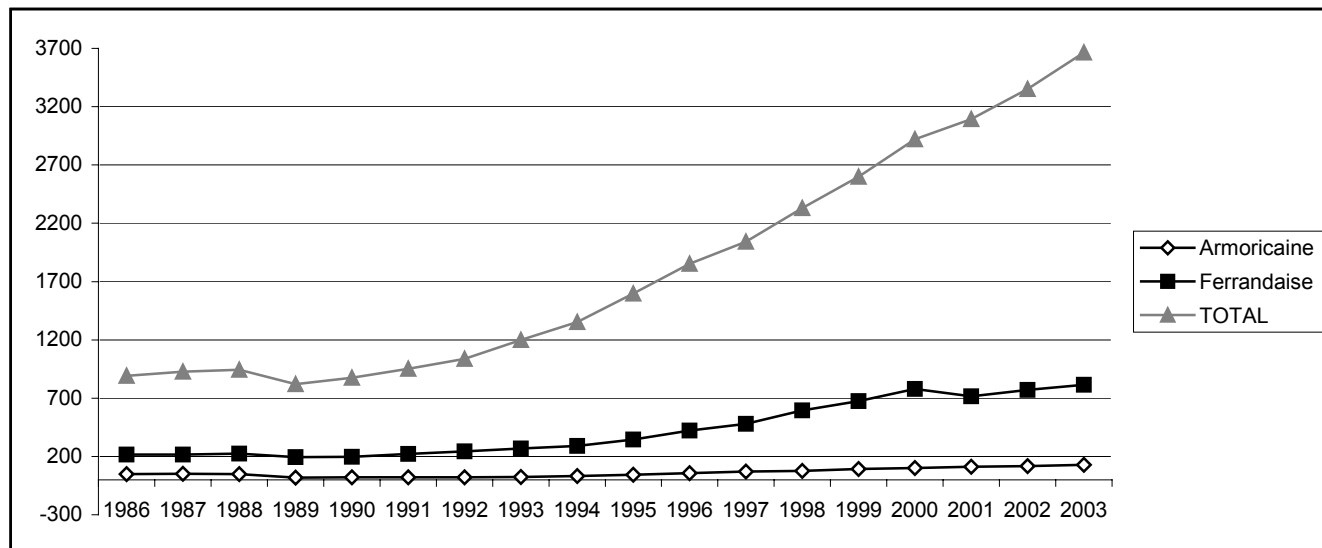
\* :source AGRESTE, RGA 2004

\*<sup>1</sup> : source EPA les Haras Nationaux. Les effectifs pris en compte sont le nombre total de juments saillies pour produire en race pure.

**Tableau 6 : Poids des races à petits effectifs dans les listes des races reconnues officiellement**

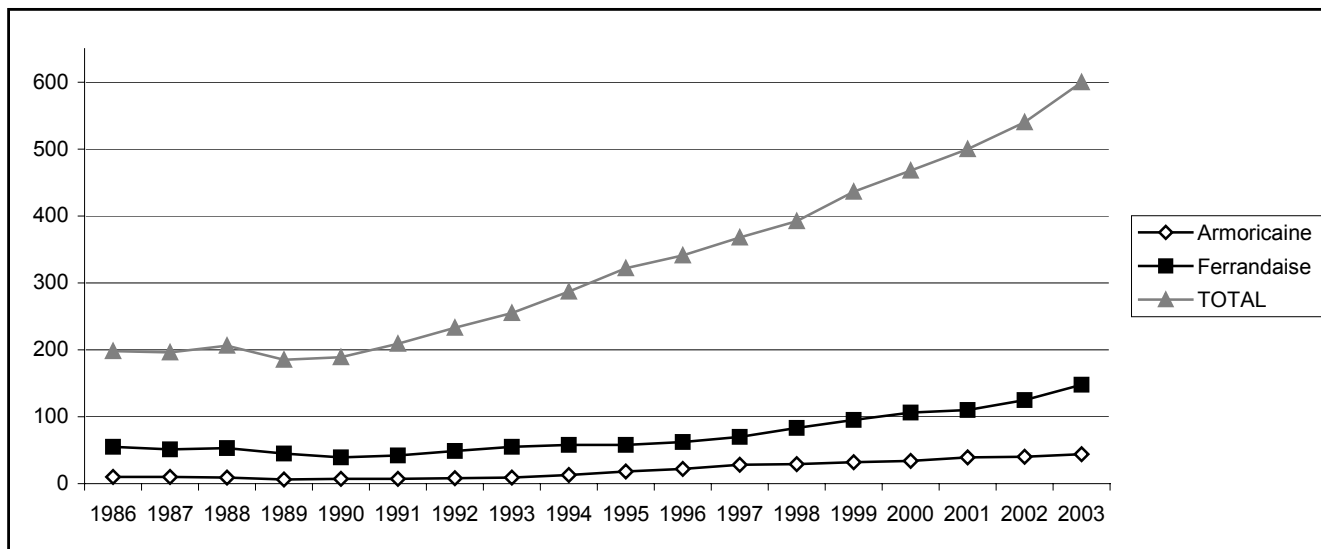
Espèce	Nombre de races officiellement reconnues	Dont races étrangères	Dont races à petits effectifs (nombre et %)	Part races PE /hors races étrangères
<b>Ane</b>	7	0	7 – 100 %	<b>100 %</b>
<b>Bovine</b>	45	7	21 – 47 %	<b>55%</b>
<b>Caprine</b>	10	2	5 – 50 %	<b>63%</b>
<b>Equin</b>	39	20	14 – 36 %	<b>74%</b>
<b>Ovine</b>	56	7	24 – 43 %	<b>49%</b>
<b>Porcine</b>	12	3	6 – 50 %	<b>67%</b>

**Figure 3 Evolution du nombre de femelles pour les 10 races bovines à Très Petits Effectifs (TPE) : Armoricaïne, Béarnaise, Casta, Ferrandaise, Froment du Léon, Lourdaise, Maraîchine, Mirandaise, Nantaise, Villard de Lans**



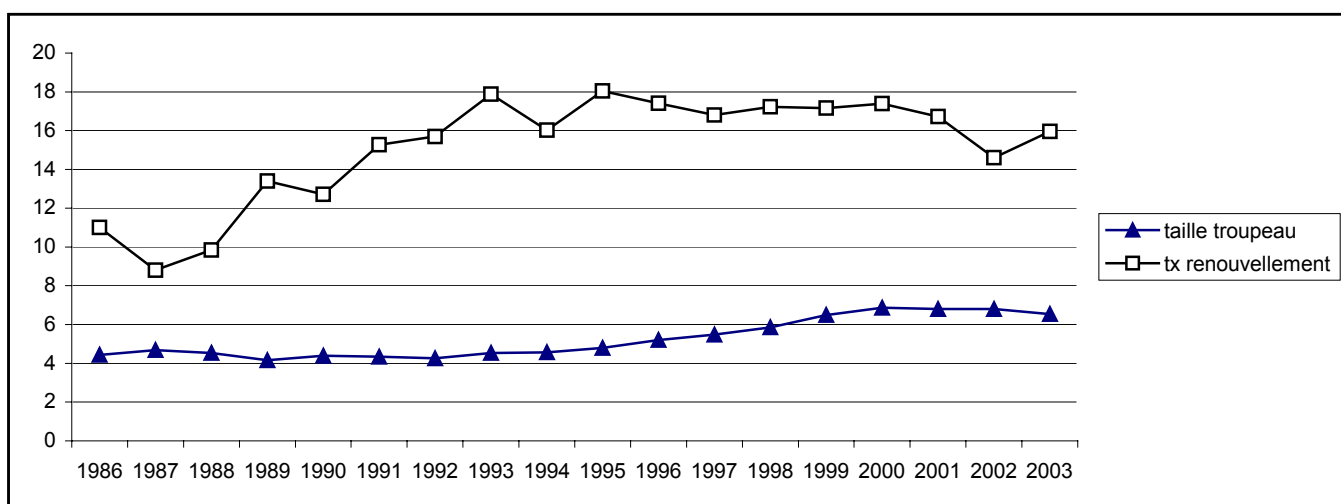
(données Institut de l'Elevage)

**Figure 4 Evolution du nombre d'élevages pour les 10 races bovines à Très Petits Effectifs (TPE)**



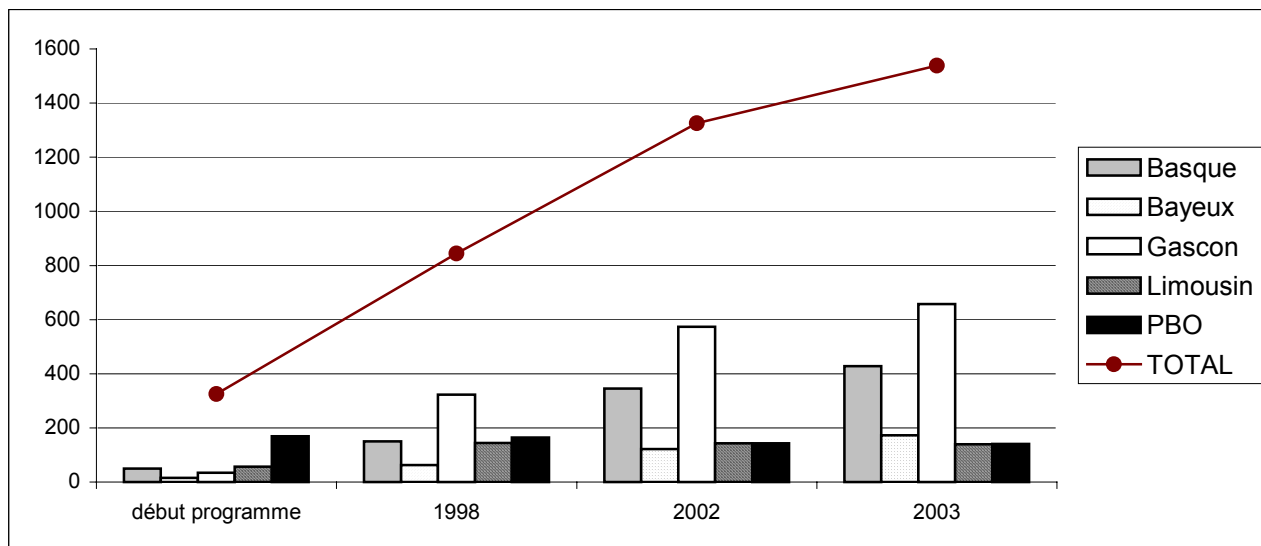
(données Institut de l'Élevage)

**Figure 5 : évolution du taux de renouvellement et de la taille moyenne des troupeaux de 10 races bovines à TPE**



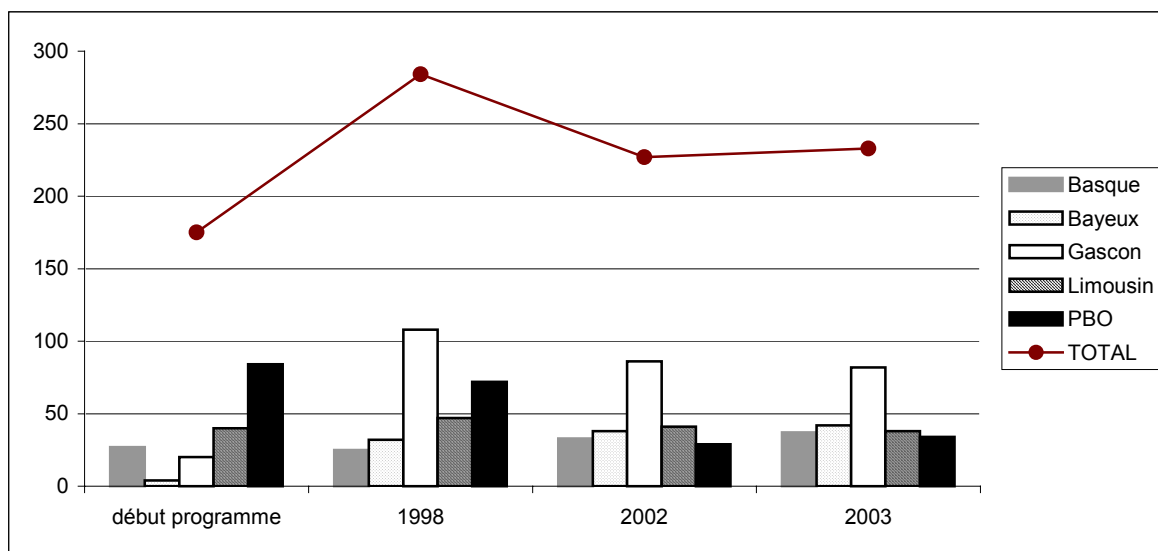
(données Institut de l'Élevage)

**Figure 6 : Evolution des effectifs de truies pour les 5 races locales porcines**



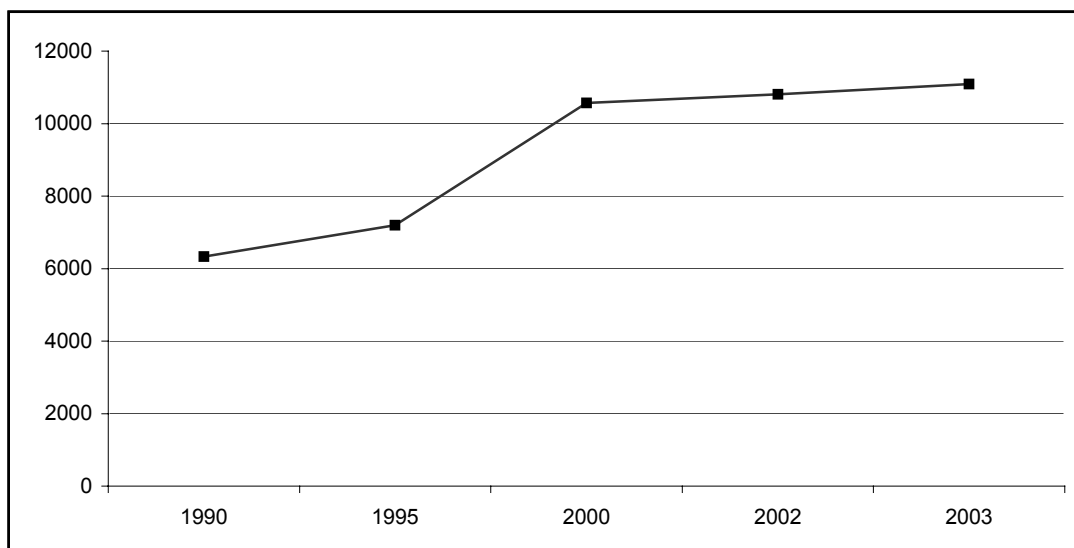
(données ITP)

Figure 7 : Evolution du nombre d'élevages pour les 5 races locales porcines



(données ITP)

Figure 8 : Evolution des immatriculations pour les neuf races de chevaux de trait : Ardennais, Auxois, Boulonnais, Breton, Cob, Comtois, Mulassier, Percheron, Trait du Nord



*Données EPA Les Haras nationaux*